



COMMUNE D'UNCHAIR

Nombre de membres en

Séance du mercredi 21 septembre 2022

exercice :

11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre à 18 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 14 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BENCIVENGO (Maire)

Présents :

10

Sont présents : Messieurs Marcel BENCIVENGO, Jean-Pierre BOUILLET, Yves BAUDIN, BIERI François, Yannick CANOVAS, SORIAT Stéphane, Julien CHALMET et Mesdames Valérie BONDU, DANZOY Marjorie, D'HALLUIN Laurence

Votants :

10

Représentés :

Excusés :

Absents : Anne-Marie DELAHAYE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves BAUDIN

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 25 mai 2022
 - 2) Délibération calcul indemnités des adjoints
 - 3) Site internet
 - 4) Eclairage public
 - 5) Fêtes fin d'année
 - a. Bons d'achats (enfants de 4 à 15 ans) (retraités)
 - b. Enfants jusqu'à 3ans ?
 - c. Commande sapins
 - 6) Questions diverses
-

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 25 mai 2022

Le Maire rappelle les divers points à l'ordre du jour du précédent conseil. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. (Celui-ci ayant été transmis par voie numérique à l'ensemble des conseillers élus, avec la convocation à cette réunion).

DE_2022_015- Délibération : Indemnités de fonction des adjoints

| | | |
|----------|------------|----------------|
| Pour : 7 | Contre : 1 | Abstention : 2 |
|----------|------------|----------------|

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE :

- de modifier à compter du 1 octobre 2022 les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence :

- 1er adjoint, M. Yves BAUDIN : 100 % soit 398.53 € brut

- 2ème adjoint, M. Jean-Pierre BOUILLET : 100 % soit 398.53 € brut

- de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

⇒ **SITE INTERNET**

Le Maire indique que le site internet de la commune a été mis en ligne, les procès-verbaux des séances seront désormais accessibles en ligne. L'association villageoise y figurera dès que les statuts auront été déposés. Suggestion : voir s'il est possible de mettre un compteur des visiteurs.

⇒ **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire informe le Conseil que la CUGR a demandé aux communes membres de réfléchir à supprimer l'éclairage public de 22h00 à 5h00.

Une discussion s'engage, les questions suivantes sont posées : peut-on laisser allumer un candélabre sur 2 ? peut-on mettre des ampoules à LED ? peut-on installer des détecteurs de présence sur les candélabres ? l'éclairage éteint, cela ne favoriserait-il pas les vols ?

L'éclairage public étant de la compétence de la CUGR, le Maire va se rapprocher du pôle de Fismes afin de pouvoir apporter des réponses. Le Conseil ne prend pas de décision, la question est reportée au prochain conseil.

⇒ **FETES FIN D'ANNEE**

Le Maire demande au Conseil si l'on reconduit les opérations de fin d'année, à savoir :

- Cadeaux pour les enfants jusque 3 ans,
- Bons d'achat de 15 € pour les enfants de 4 à 15 ans,
- Bons d'achat pour les seniors, 22 € personne seule et 32 € pour les couples
- Achat de sapins pour la voirie, idem 2021

Le Conseil est favorable.

⇒ **CORRESPONDANT INCENDIE SECOURS**

Suite à l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 et Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ; Le Maire demande au Conseil qui est volontaire pour assurer cette fonction.

- M. Yves BAUDIN, 1^{er} adjoint se propose et est désigné correspondant incendie secours.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire informe le Conseil que la CUGR va reprendre les travaux de branchement d'eau potable (PER).
- Une enquête publique concernant l'assainissement est en cours. (réunion d'information et dépose du zonage)
- Suite à la réunion de septembre au pôle de Fismes, des études de captage pour l'amélioration de la qualité de l'eau sont en cours.
- M. CHALMET Julien pose la question de l'entretien des chemins de vignes, il indique qu'ils sont en mauvais état pour la plus part. La question de la création de l'ASA est posée. Une discussion s'ensuit afin de trouver une solution. M. CHALMET Julien, étant en désaccord avec M. le Maire, quitte la séance. Manquant d'informations concrètes, la question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

la séance est levée à 20h00

| SIGNATURE DU MAIRE | SIGNATURE SECRETAIRE DE SEANCE |
|---|--|
|  |  |